

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DECLARATION DE TRANSFERT DE FONDS

(Article 182 ter du code des impôts directs et taxes assimilées)

.....

 (Service compétent)

IDENTIFICATION DU DECLARANT :

Raison sociale :
 Adresse en Algérie :
 Adresse à l'étranger :
 Numéro d'identification fiscale (NIF) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

 Banque de domiciliation :
 Compte bancaire n° : Code d'agence :
 Représentant légal :
 Qualité :
 Adresse du représentant :

Identification du contrat de l'entreprise étrangère :

Objet du contrat ou de l'avenant :
 Date de signature : durée du contrat ou de l'avenant :
 Lieu de réalisation des travaux :
 Désignation du cocontractant algérien :
 Adresse :
 Représentant du cocontractant :

DESTINATION PROJETEE DES FONDS :

DESTINATAIRE :

Nom et prénom ou raison sociale:
 Adresse du destinataire :

Nature des fonds	Période concernée (*)	Montants
Remboursements
Produits de cession, de désinvestissement ou de liquidation.....
Redevances
Intérêts
Dividendes (revenus de capitaux)
Autres (<i>à préciser</i>)

Fait à, le.....

Reçu, le
Visa du service

Signature et cachet du déclarant

(*) Période d'exécution des travaux concernée par le paiement (paiement de la situation mensuelle, trimestrielle ou autre).

N.B. : une attestation précisant le traitement fiscal des sommes, objet du transfert, doit être remise au déclarant, au plus tard, dans undélai de sept (7) jours, à compter de la date du dépôt de cette déclaration.